

Communiqué de presse

Corruption: nouvelle comparaison internationale en matière de mise en œuvre de la Convention anticorruption de l'OCDE

En Suisse, la lutte anticorruption reste lacunaire

Berne, le 11 octobre 2022 – Publiée aujourd’hui, la nouvelle comparaison internationale en matière de mise en œuvre de la Convention anticorruption de l’OCDE montre que si la Suisse applique activement cette convention, elle présente cependant toujours d’importants chantiers dans le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment d’argent. La transparence en matière de décisions pénales est insuffisante, la protection des lanceurs-euses d’alerte souffre de lacunes et notre pays ne dispose pas de registre public des bénéficiaires effectifs des personnes morales.

Les membres de l’OCDE ont adopté il y a 25 ans la Convention sur la lutte contre la corruption d’agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Dans son «Exporting Corruption Report 2022» publié ce jour, Transparency International compare le degré de mise en œuvre de cette convention entre les pays. Le tableau brossé cette année par l’organisation est aussi sombre que celui qui ressortait de la dernière étude réalisée il y a deux ans: l’objectif visé par la convention, à savoir l’élimination de la corruption entachant la concurrence, reste lointain. Des progrès n’ont ainsi été enregistrés que dans deux pays, tandis qu’un recul a été constaté dans de nombreux autres.

Si la Suisse fait bonne figure et constitue, avec les États-Unis, le groupe des deux pays qui mettent la convention activement en œuvre, sa contribution à la lutte contre la corruption et le blanchiment d’argent dans le monde demeure cependant insuffisante. La Suisse devrait en particulier

- créer un registre public des bénéficiaires effectifs des trusts et des personnes morales;
- améliorer la protection clairement insuffisante que la loi confère actuellement aux lanceurs-euses d’alerte;
- étendre le champ d’application de la loi sur le blanchiment d’argent à des prestations de services à risque qui n’y sont actuellement pas assujetties, en particulier les conseils dispensés par des avocats, des notaires et des sociétés fiduciaires;
- améliorer l’application du droit pénal de l’entreprise, en particulier en incitant plus efficacement les entreprises à se dénoncer et à coopérer avec les autorités, et
- améliorer la qualité des statistiques et la transparence dans le domaine de la justice pénale.

Martin Hilti, directeur de Transparency International Suisse, constate que des mesures s’imposent d’urgence: «La corruption dans le commerce international porte atteinte à l’économie et à la société et mine tant la démocratie que les droits humains. La Suisse ne contribue toujours pas suffisamment à la lutte contre la corruption dans le monde et est régulièrement impliquée dans de graves affaires de corruption et de blanchiment d’argent. Aussi devrait-elle combler rapidement les principales failles de son dispositif anticorruption et antiblanchiment.»

La publication «Exporting Corruption Report 2022 – Assessing Enforcement of the OECD Anti-Bribery Convention» ainsi que l’évaluation de la Suisse (en anglais) peuvent être consultées à l’adresse www.transparency.ch/fr.

Contact médias:

Martin Hilti, directeur
Transparency International Suisse
Tél.: +41 (0)31 382 35 50
Courriel: martin.hilti@transparency.ch

###

Transparency International Suisse (Transparency Suisse) est la section suisse de Transparency International, la principale organisation non- qui lutte contre la corruption dans le monde. Transparency Suisse prévient et combat la corruption et le blanchiment d’argent en Suisse et dans les rapports commerciaux des entreprises suisses avec l’étranger. Transparency Suisse est active dans les domaines de la sensibilisation et du plaidoyer, rédige des rapports et des instruments de travail, encourage l’échange au sein de certains groupes professionnels, collabore avec d’autres institutions et prend position sur l’actualité. www.transparency.ch/fr